

## PROCES-VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION DE LA MEUSE

SCRUTIN DU 28 OCTOBRE 2020

### OBJET DU SCRUTIN : Election des représentants des établissements publics

Le 28 octobre 2020, à 14 heures s'est réunie la commission départementale, instituée par l'arrêté du n° 203.2020 du 17 août 2020 du Président du Centre de Gestion de la Meuse, dans les conditions prévues par le décret n° 85-643 du 26 juin 1985.

- Secrétaire : M. Jean-Baptiste LEONARD, directeur du Centre de Gestion
- Représentants des LISTES :  
Liste présentée par l'Association des Maires de la Meuse : M. Gérard MICHEL

A 14 heures, le Président a déclaré le scrutin ouvert.

La commission départementale de recensement et de dépouillement des votes a procédé au recensement des votes par correspondance dans les conditions prévues à l'article 12 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 : la liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et l'enveloppe intérieure a été déposée dans l'urne prévue à cet effet, sans être ouverte.

Ont été mises à part, sans avoir donné lieu à émargement, les enveloppes extérieures suivantes :

Motif	Nombre d'enveloppes
- non acheminées par la poste	/
- parvenues au bureau central de vote après l'heure fixée pour la clôture du scrutin	1
- ne comportant pas la signature de l'électeur et son nom écrit lisiblement	1
- parvenue en plusieurs exemplaires sous la signature d'un même électeur	/
- comprenant plusieurs enveloppes intérieures	/
- comportant un autre nom que l'électeur	2
- ne comportant pas le mandat électif correspondant à l'élection	2

A 14 heures 35, le Président a publiquement déclaré le scrutin clos.

Le bureau de vote a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

- nombre d'électeurs inscrits dans le département ..... : 71
- nombre d'enveloppes reçues ..... : 51
- nombre de votants ..... : 45
- nombre de bulletins dans l'urne ..... : 205, dont  
137 enveloppes de couleur jaune, 63 enveloppes de couleur bleue et 5 enveloppes de couleur saumon

Puis, il a procédé au dépouillement des votes.

Ont été dénombrés :

- Total des voix attribuées aux électeurs : 1 267 voix
- Nombre de Bulletins nuls : 0
- Nombre de Bulletins blancs : 0

- **Nombre de suffrages valablement exprimés : 1 267, dont 137 voix par bulletin à 1 voix, 630 voix par 63 bulletins de 10 voix, 500 voix par 5 bulletins de 100 voix**

**Nombre de voix obtenues par chacune des listes en présence :**

Titre de la liste	Nombre de voix obtenues
- Liste présentée par l'Association Départementale des Maires de Meuse	1 267

### Attribution des sièges :

Les sièges à pourvoir ont été attribués ainsi qu'il suit :

La commission départementale détermine le quotient électoral en divisant le nombre de suffrages valablement exprimés par le nombre de représentants titulaires des communes à élire au conseil d'administration.

Les représentants au conseil d'administration du centre de gestion sont élus à la proportionnelle.

Chaque liste a droit à autant de sièges de représentants titulaires que le nombre de voix recueillies par elle contient de fois le quotient électoral.

Les sièges de représentants titulaires restant à pourvoir sont attribués suivant la règle de la plus forte moyenne.

#### 1. Calcul du quotient électoral :

2.

$$\frac{\text{Nombre de suffrages valablement exprimés}}{\text{Nombre de sièges de titulaires à pourvoir}} \text{ soit } \frac{1\,267}{3} = 422,33$$

#### 3. Attribution des sièges au quotient :

$$\text{Liste ADM 55 : } \frac{\text{Nombre de voix obtenues}}{\text{Quotient électoral}} \text{ soit } \frac{1\,267}{422,33} = 3, \text{ soit } 3 \text{ sièges}$$

**Soit 3 sièges attribués**

**Nombre de sièges restant à pourvoir : 0**

AG11

Sont déclarés élus sur les sièges ainsi obtenus, :

#### TITULAIRES

#### SUPPLEANTS

#### Liste établie par l'Association Départementale des Maires de Meuse

M. Éric DUMONT	Mme Aurore AMET
1 Président de la CODECOM DU PAYS DE MONTMEDY	1 Conseillère communautaire de la CODECOM DU PAYS DE MONTMEDY
M. Régis MESOT	M. Eric GILSON
2 Président de la CODECOM DU SAMMIELLOIS	2 Vice-président de la CODECOM DU SAMMIELLOIS
M. Daniel LEGER	M. Claude VENANTE
3 Conseiller communautaire de la CODECOM DU PAYS DE STENAY ET DU VAL DUNOIS	3 Conseiller communautaire de la CODECOM DU PAYS DE STENAY ET DU VAL DUNOIS

**REPLACANTS TITULAIRES**

- Mme Martine AUBRY  
 1 Présidente de la CODECOM DE L'AIRE A L'ARGONNE  
 M. Sylvain DENOYELLE  
 2 Président de la CODECOM CÔTES DE MEUSE - WOËVRE  
 M. Michel LOISY  
 3 Président de la CODECOM DES PORTES DE MEUSE

**REPLACANTS SUPPLEANTS**

- Mme Mathilde DECHEPPE  
 1 Vice-présidente de la CODECOM DE L'AIRE A L'ARGONNE  
 M. Lionel PLANTEGENET  
 2 Vice-président de la CODECOM CÔTES DE MEUSE - WOËVRE  
 M. Daniel RENAUDEAU  
 3 Vice-président de la CODECOM DES PORTES DE MEUSE

Observations et réclamations :  
 Néant

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 28 octobre 2020 est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote.

Le Président,  
**Stéphane MARTIN**

Le Secrétaire,  
**Jean-Baptiste LEONARD**

Les membres de la commission départementale de recensement et de dépouillement des votes

**Martine AUBRY**  
 Présidente de la CODECOM DE L'AIRE A L'ARGONNE

**Christian PONSIGNON**  
 Maire du NEUFOR

**Samuel HAZARD**  
 Maire de VERDUN

**Julien DIDRY**  
 Président du PETR DU PAYS DE VERDUN

**Anne ROUSSEL**  
 Présidente de la CODECOM du Pays de Revigny

**Carine HUBER**  
 Fonctionnaire territorial

**Jean-Christophe PATON**  
 Fonctionnaire territorial

